

EN ESPAGNE

Nouvel ajournement du procès des socialistes

(De notre correspond. particulier.)

Madrid, 10 décembre. — Pour la seconde fois, le procès du groupe de personnes accusées de faire de la propagande illégale et de vouloir réorganiser le Parti socialiste espagnol a été suspendu à Madrid. L'audience qui devait avoir lieu hier devant la chambre n° 4 du Palais de Justice de Madrid a été ajournée sans être parvenue à l'abandon de l'un des accusés.

Les faits mentionnés au cours de novembre ont été résumés dans une conférence de presse tenue à Madrid. Parmi les accusés figurent les avocats Antonio Amat Mais, de Vitoria, et Antonio Villar Masso, de Madrid; le professeur Juan Reventos, de l'université de Barcelone; le psychiatre Martin Santos, de Saint-Sébastien, et le lieutenant-colonel Gabriel Garcia, Urbano Garcia et Juan Garcia de Salazar, de Madrid.

Pendant les cinq ans qui se sont écoulés depuis le début du procès, le nombre des accusés est passé de cinquante-quatre à trente-neuf. Deux sont morts, deux autres se sont exilés, les autres ont bénéficié d'amnisties accordées par le gouvernement. Les accusés, qui se trouvent dans une situation théorique de « prison domiciliaire atténuée », se livrent normalement à leurs occupations professionnelles et peuvent se déplacer librement sur le territoire national.

Le procureur demande pour les accusés des peines allant jusqu'à six ans de prison, qui, pour la plupart, est déjà été techniquement purgée par la « prison domiciliaire atténuée ».

Le procès, qui aurait dû avoir lieu en novembre de l'année dernière, avait été ajourné au 9 décembre. L'audience fut annulée pour autant qu'il était à nouveau renvoyé par suite de l'absence de l'un des accusés, le lieutenant-colonel Garcia. Le procès de Madrid — dont le père, qui dirigea le soulèvement nationaliste à la caserne de la Montaña, fut fusillé par les républicains, — demanda que les débats aient lieu. Il dénonça la transformation de « la situation d'accusé, qui est transitoire », en « situation permanente ». Mais, le tribunal ayant refusé sa demande, dénonçant le principe de la présomption d'innocence, il se contenta de déclarer que la situation de « prison domiciliaire atténuée » établie en Espagne ne peut être entendue sans être entendue. En application de ce principe, en Espagne tout jugement est suspendu automatiquement lorsque l'un des accusés s'il y en a plusieurs, ne comparait pas.

Le procès avait éveillé l'intérêt des milieux internationaux. Plusieurs observateurs étrangers y assistaient, notamment, M. Ledermann, du barreau de Bruxelles, en représentation de la C.I.O.S.L. et de la C.I.S.C.; les avocats français Betty Brunschwig et Charles Lederman, ainsi que le travailleur britannique Ernest Davis. — *Interim.*